



Mise à jour 8 février 2021

Le gouvernement du Québec a annoncé un assouplissement de certaines mesures sanitaires et un retour au code de couleurs à compter du 8 février 2021. Veuillez-vous référer au document ci-joint pour connaître les restrictions en vigueur selon votre région.

Régions en zone rouge

- Les activités sportives intérieures sont interdites à l'exception des cours d'éducation physique et des programmes particuliers en contexte scolaire (sport-études) et de l'entraînement des athlètes identifiés qui ont reçu l'autorisation de la santé publique.

Régions en zone orange

- Pratique libre individuelle (en solo).
- Pratique libre entre 2 personnes résidant à la même adresse sans distanciation physique.
- Pratique libre entre 2 personnes avec distanciation physique (pas de match).
- Cours privé avec un entraîneur tout en respectant la distanciation physique.
- Pas de jeu en double.